



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

**Construction d'une station d'épuration des eaux usées -
Consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise
d'oeuvre - Constitution d'un jury**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 28 Octobre 1996, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours de maîtrise d'oeuvre pour le choix d'une équipe qui assurera la maîtrise d'oeuvre de l'opération de construction de la future station d'épuration des eaux usées.

Les dispositions réglementaires de l'article 314 ter du Code des Marchés Publics, prévoient que la liste des candidats admis à concourir est arrêtée par l'autorité compétente, après avis d'un jury.

La présente délibération a pour objet la constitution de ce jury.

Il comporte nécessairement :

- Le président de la Commission d'Appel d'Offres ou son suppléant :

Monsieur Bernard BELLEC ou son suppléant à désigner.

- Les cinq membres de la CAO ou leurs suppléants :

M. Gérard GAUDUCHON ou Mme. Geneviève PERRIN-GAILLARD

M. Michel GENDREAU ou M. Jean-Claude ALAZARD

M. Paul SAMOYAU ou M. Robert LEON

M. Jean PILLET ou M. Frédéric ROUILLE

M. Claude VITELLINI ou M. Guy Marie GUERET

- 1/3 de maîtres d'oeuvres compétents :

Mme. Nelly THIBAUD, Architecte DPLG, Ville de Niort

M. le Directeur du District du Grand Angoulême

M. le Directeur du Services Eau - Assainissement du District de Poitiers.

- Des personnalités compétentes en la matière :

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant

M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant

M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence de Poitiers.

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant

- M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Donner son accord sur la composition du jury chargé de donner un avis sur le choix des candidats admis à faire une offre, et sur celui ultérieurement du lauréat, pour la maîtrise d'oeuvre de la future station d'épuration de la Ville de Niort

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)